



Comparateurs d'assurances, Loi Châtel : quel impact pour les assureurs ?

AMV enregistre un taux de résiliation en baisse depuis 2005

Depuis le boom de l'internet en 2000, les internautes ont vu émerger sur la toile un nouvel outil : les comparateurs. Leur arrivée a poussé les différents acteurs, notamment sur le marché des assurances, à optimiser leur qualité de service et à renforcer la lisibilité de leur offre.

Le 28 janvier 2005, la Loi Châtel va également dans le sens du consommateur en multipliant les possibilités de résiliation de leurs contrats d'assurance et en rendant obligatoire l'information des assurés sur les délais de résiliation à respecter. Ainsi les Français peuvent depuis cette date faire plus librement jouer la concurrence et rompre, avec plus de souplesse, la tacite reconduction de leur contrat pour souscrire chez un nouvel assureur plus compétitif.

Néanmoins, une étude d'Assurland révèle que plus de **7 français sur 10 méconnaissent cette Loi.**

Aujourd'hui aucune étude n'a mesuré l'impact de la Loi Châtel sur le comportement des Français.

Ce qui est certain, c'est que suite à ces bouleversements les assureurs n'imaginaient pas enregistrer une baisse de leur taux de résiliation.

C'est pourtant le cas d'AMV, courtier d'assurances en ligne spécialisé dans l'assurance de niche, et leader de l'assurance deux-roues. En effet, AMV a enregistré une **baisse de son taux de résiliation** (résiliation à l'initiative de l'assuré en vue de changer d'assureur) **de 26% depuis 2005**, date de la mise en vigueur de la Loi Châtel.

Le boom des comparateurs d'assurances depuis 2010 n'a pas non plus influé sur cette baisse : AMV a enregistré une **baisse de 16% de son taux de résiliation entre 2010 et 2012.**

"Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, l'arrivée des comparateurs et la mise en vigueur de la Loi Châtel n'ont pas accru la volatilité de nos assurés. Mais il est certain qu'AMV, pionnier de l'assurance en ligne, recherche, depuis près de 40 ans, l'excellence pour son service client intégré, gérant avec exigence la totalité de la relation avec les assurés. Notre capacité à maintenir une offre tarifaire en phase avec la réalité des risques et nos engagements forts de qualité expliquent sûrement notre moindre perméabilité à ces évolutions. deux exemples : 100% des dossiers reçus sont traités dans la journée, et les sinistres sont remboursés dans les 48H suivant la clôture du dossier. Nos assurés expérimentent au quotidien notre réactivité" explique **Agnès Rouvière, directrice commerciale d'AMV.**

A propos d'AMV :

Créé en 1974 par Franck Allard, AMV répond à la demande de motards qui ne parvenaient pas à trouver d'assurances.

AMV est un courtier d'assurances en ligne spécialisé dans le 2-roues, l'auto et les produits de niche (quad, jet ski, camping-car, véhicules de collection...) qui comptabilise **plus de 700.000 contrats d'assurance en cours**.

Aujourd'hui leader de l'assurance spécialisée 2-roues, il est également "l'assureur" officiel de la Fédération Française de Motocyclisme.

AMV lance en 2011 Motospot, le premier réseau social de tous les 2-roues.

Motospot compte **près de 4.500 membres, 200 groupes et 240 événements**.

Chiffres clés :

Effectif : 260 salariés

Contrats d'assurance en cours : + de 700.000

www.amv.fr

www.amv.es



CONTACTS PRESSE • WORDCOM Consulting

Tél. 01 45 44 82 65

Eglantine de Cossé Brissac • eglantine@wordcom.fr

Coraline Simon • coraline@wordcom.fr